



Ma fille ne veut plus rester chez son père

Par **guibert aude**, le **10/10/2018** à **22:04**

Bonjour,

Ma fille, âgée de 15 ans, bientôt 16, est allée vivre chez son père, placée par le juge. Aujourd'hui, elle veut revenir à la maison le plus vite car elle ne s'entend plus avec son père qui ne s'occupe pas d'elle.

Ma question est : peut-elle revenir sans repasser devant le juge si elle a l'âge légal ou faut-il que je passe par lui car, elle n'en peut plus, elle est tombée sur son bras y a 3 jours, elle a très mal et son père ne l'a pas emmenée chez le médecin, moi je vis à 600 km, sinon je l'aurais déjà fait. Son excuse c'est qu'il n'a plus de voiture.

Aidez moi svp.
Merci.

Par **Visiteur**, le **11/10/2018** à **20:48**

Bonjour

Depuis la loi du 5 mars 2007, le droit à la parole de l'enfant est complètement reconnu et admis. L'audition de l'enfant par le juge aux affaires familiales est systématique s'il le demande.

Par **Tisuisse**, le **12/10/2018** à **08:26**

Bonjour,

L'excuse d'absence de voiture ne tiendra pas, le JAF lui répondra qu'il lui suffisait d'appeler les pompiers.

Faites une requête auprès du JAF, au besoin par la procédure de référé.

Par **guibert aude**, le **12/10/2018** à **12:44**

merci de vos réponses